

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Mothern, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, sur convocation qui leur a été adressée le six mars deux mil vingt-cinq.

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Emmanuel NUSSBAUM, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Estelle KOLHEB

Membres absents excusés :

Mme Marie-Jeanne ZIMMERMANN a donné procuration de vote à Mme Agnès KNAUB
Mme Christine MEYER
Mme Josiane MEYER
Mme Annette STRIEBIG

Membre absent non excusé :

M. Alexandre ULM

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à M. Steeve DIETENBECK.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* **Désigne** Monsieur Steeve DIETENBECK, comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

* **Approuve** le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 10 octobre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Réuni sous la présidence de Madame Martine KOLHEB-LUSTIG, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

- **donne acte** à Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente du CCAS, de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>réalisé</u>	<u>section d'investissement</u>	<u>réalisé</u>
Recettes	9 554,00 €	Recettes	0 €
Dépenses	9 357,45 €	Dépenses	0 €
	-----		-----
Situation de l'exercice 2024	+ 196,55 €		0 €

- **reconnaît** l'absence de restes à réaliser aussi en dépenses qu'en recettes d'investissement,

- **constate** les excédents antérieurs reportés, soit :
en section de fonctionnement + 1 791,70 €
en section d'investissement 0 €

- **constate** les excédents cumulés, soit :
en section de fonctionnement + 1 988,25 €
en section d'investissement 0 €

- **vote** le présent compte financier unique 2024.

(Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, a quitté la salle et n'a pas participé au vote)

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Affectation du résultat 2024

Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale informe les membres de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, apparu au compte financier unique 2024 qui s'élève à 1 988,25 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **affecte** le solde excédentaire de la section de fonctionnement soit 1 988,25 € au compte 002 « résultat de la section de fonctionnement reporté ».

Ce montant apparaîtra avec les recettes de la section de fonctionnement dans le budget primitif 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Vote du Budget primitif 2025

Mme le Maire présente aux membres du CCAS le budget primitif 2025.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

* **Décide** de voter le budget primitif 2025 du C.C.A.S., tel que suit :

	<u>recettes</u>	<u>dépenses</u>
Fonctionnement	16 038,25 €	16 038,25 €
Investissement	-----	-----

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Bilan de la fête des Aînés 2024

Mme la Présidente revient sur la fête des Aînés 2024 et rappelle que 143 aînés étaient présents. Le coût de revient du repas tout frais confondus, c'est-à-dire, (apéritif, brezel, entrée, plat, fromage, dessert, boissons...) s'élève à environ 50 € par personne (aînés et invités compris). Les retours sont globalement positifs.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

* ***Prend acte*** des informations ainsi présentées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Diverses communications :

Mme la Présidente informe le CA du CCAS que la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR) a mis en place une aide financière pour les personnes retraitées ou invalides souffrant d'incontinence. Le formulaire dédié sera transmis aux membres du CA. Elle encourage donc ces derniers à faire circuler cette information à toutes les personnes concernées.

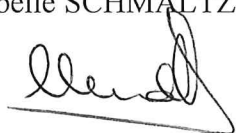
La prochaine fête des aînés se déroulera le 07/12/2025.

La prochaine réunion du CA du CCAS aura lieu à l'automne 2025.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h40.

Date d'approbation du présent procès-verbal : 06/10/2025

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ



Le secrétaire de séance,
Steeve DIETENBECK



Publication électronique sur le site internet de la commune le : 08/10/2025